

ORDRE DU JOUR

**Séance du conseil municipal
du jeudi 27 février 2020
à 18 heures 30**

Salle du conseil

OUVERTURE DE LA SEANCE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2019

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Affaires Générales

- * **Décision n° 2020.011** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame MANADIR
- * **Décision n° 2020.012** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame PERRIN
- * **Décision n° 2020.013** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame SOUCIET
- * **Décision n° 2020.014** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame MILLET
- * **Décision n° 2020.015** – Actualisation des tarifs « Accueil Petite Enfance » pour l'année 2020
- * **Décision n° 2020.016** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame DELINE
- * **Décision n° 2020.017** – Délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour l'acquisition des biens de la SCI MOLIERE sise 26 avenue de la Gare à Annemasse
- * **Décision n° 2020.019** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Monsieur GUILLAUD
- * **Décision n° 2020.020** – Délivrance d'une concession au cimetière n° 3 – Monsieur LATTANZIO
- * **Décision n° 2020.021** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Monsieur FENEUL
- * **Décision n° 2020.022** – Délivrance d'une concession au cimetière n° 3 – Monsieur TOUCHE
- * **Décision n° 2020.023** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Monsieur LINOIR
- * **Décision n° 2020.024** – Recours au cabinet d'avocats FIDAL à LYON pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire Ville d'Annemasse/SCI LA LANterne – Demande d'annulation d'un arrêté de permis de construire
- * **Décision n° 2020.025** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Monsieur VERDEL
- * **Décision n° 2020.027** – Délivrance d'une concession au cimetière n° 3 – Madame LE CHAPELAIN
- * **Décision n° 2020.028** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame MARTIN
- * **Décision n° 2020.030** – Délivrance d'une concession au cimetière n° 2 – Monsieur KHAN
- * **Décision n° 2020.031** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame ZURCHER

- * **Décision n° 2020.032** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame CARILLAT
- * **Décision n° 2020.033** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 2 – Monsieur GERMAIN
- * **Décision n° 2020.034** – Délivrance d'une concession au cimetière n° 2 – Monsieur NAVARRO

Marchés publics

→ *Décisions faisant l'objet d'un acte matérialisé et numéroté*

* **Décision n° 2020.018** - Contrat de maintenance du matériel informatique des écoles publiques d'Annemasse conclu avec la société TILT INFORMATIQUE, 19 bis rue de la République 74100 VILLE LA GRAND.
Le contrat est conclu jusqu'au 31 décembre 2020.
Le montant de la prestation s'élève à 5 583,33 € HT soit 6 700,00 € TTC pour un crédit initial de 190 heures de maintenance.

* **Décision n° 2020.026** - Mission d'études d'urbanisme sur l'évolution des secteurs géographiques le long du tracé du tramway à Annemasse confiée à l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (UGA) dans le cadre des enseignements de Licence Géographie et Aménagement, parcours « urbanisme ».
La mission fera l'objet d'un contrat de prestations de services entre la Ville et l'Université Grenoble Alpes. Ce contrat définira le cadre général de la mission dont le montant s'élève à 5 500 € net (cinq mille cinq cents euros).

* **Décision n° 2020.029** - Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel GRAM avec la société LIGER C&D – 5 chemin du Jubin – 69 570 DARDILLY.
Le présent contrat est conclu pour l'année 2020. Il sera reconductible par décision tacite, par périodes de 1 an, sans que la durée totale n'excède 5 ans.
Le montant annuel est de 474,40 € HT soit 569,28 € TTC.

→ *Décisions ne faisant plus l'objet d'un acte matérialisé et numéroté*

* **Décision du 13/01/2020 - Avenants au marché n° 18 BEB 19** - Travaux d'aménagement de la médiathèque ludothèque La Bulle
Avenants aux marchés de travaux de d'aménagement de la médiathèque ludothèque La Bulle afin de prendre en compte un ensemble de modifications destinées à adapter le projet aux problématiques particulières recensées pendant les travaux.

Les lots concernés sont les suivants :

Avenant n°2 au lot n°12 Chauffage ventilation sanitaire conclu avec le GROUPEMENT AQUATAIR-VENTIMECA – 74 Sciez.

Marché initial.....	164 767,50 € HT
Montant avenant n°1	3 417,06 € HT
Montant avenant n°2.....	975.00€ HT
Nouveau montant du marché	175 159,56€ HT

 soit + 6.31 % par rapport au montant du marché initial.

Avenant n°1 au lot n°4 Menuiseries intérieures et extérieure métalliques conclu avec la société SARL ALU CONCEPT HABITAT – 73 AIX LES BAINS.

Marché initial.....	87 714.17 € HT
Montant avenant n°1	1 027.00 € HT
Nouveau montant du marché	88 741.17€ HT

 soit + 1.17 % par rapport au montant du marché initial.

Les autres clauses du marché sont inchangées.

BILAN FINAL :

Montant total du marché initial : 677 500,47 € HT

Montant global après avenants présentés : 696 125.20 € HT, soit 2.75% du montant total initial.

* **Décision du 28/01/2020 – Marché n°19BEB15** – Assurance Dommage Ouvrage relative aux opérations de restructuration et d'extension de la grande salle du centre culturel de Château Rouge et d'extension et d'aménagement de l'école Jean Mermoz - Attribution du marché

Procédure adaptée – lot unique

Le marché concerne les prestations d'assurance construction (assurance dommage ouvrage, bon fonctionnement, dommages aux existants, garantie des dommages immatériels après réception) pour deux opérations :

- Restructuration et d'extension de la grande salle du centre culturel de Château Rouge
- Extension et d'aménagement de l'école Jean Mermoz

Durée de l'assurance dommage aux biens (durée du contrat) : 10 ans à compter de la réception de chaque opération.

Vu l'avis favorable de la commission achats du 14/01/2020, il est décidé d'attribuer le marché à :

SMABTP – 69 Lyon pour un montant de cotisation total de 83 918,90 €HT soit 91 471,60 €TTC

	Montant et taux Château Rouge €TTC	Montant et taux maternelle Mermoz €TTC
Assiette de prime	12 370 655,10 €	5 557 098,78 €
Taux de prime	0,4142%	0,4142%
Montant de prime	51 239,25 €	23 017,50 €
Dommages aux existants montant de la franchise : sans	5 393,60 €	1 211,45 €
Garantie bon fonctionnement des éléments d'équipements montant de la franchise : sans montant de la garantie : 20% du coût de la construction	1 698,99 €	460,35 €
Garantie des dommages immatériels après réception montant de la franchise : sans montant de la garantie : 10% du coût de la construction	6 148,71 €	2 301,75 €
Total	64 480,55 €	26 991,05 €

* **Décision du 28/01/2020 - Marché n° 19ENE03** – Etudes, Maintenance et Travaux de signalisation tricolore des communes de l'Agglomération – Avenant n°1

La Ville a passé un marché pour les études, la maintenance et les travaux de signalisation tricolore avec SPIE CITY NETWORKS – 74 000 Pringy /Annecy.

Pour l'attribution du marché, un groupement de commandes a été constitué avec les communes d'Ambilly, Gaillard, Vétraz-Monthoux, Ville La Grand et la communauté d'agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération. Le groupement de commandes a pris fin après l'attribution du marché. Chaque membre du groupement exécute ensuite son propre marché. Montant estimatif annuel du marché global : 95 879,49 €HT.

Il s'agit d'un accord cadre sans minimum ni maximum.

La durée de la période initiale est de la date de notification de l'accord cadre jusqu'au 31/12/2020. L'accord cadre pourra être reconduit par période de 1 an, 2 fois maximum.

Il convient de passer, par la présente décision, un avenant n°1 au marché initial pour intégrer des prix nouveaux au marché de la Ville (prix ne figurant pas dans le bordereau de prix initial, dans le cadre des prestations de maintenance de signalisation tricolore).

Pour rappel, l'ensemble des prestations sont exécutées dans le cadre de l'accord cadre à bons de commande par application des prix figurant au bordereau de prix du marché.

* **Décision du 30/01/2020 – Contrat n°ENE 17.2/2020** – Entretien et maintenance des adoucisseurs et autres installations de traitement de l'eau des bâtiments de la Ville et du CCAS d'Annemasse

Attribution du contrat à la société GULDAGIL, Agence Rhône Alpes - 69800 SAINT PRIEST dans les conditions financières suivantes :

Durée du contrat : 1 an (du 01/01 au 31/12/2020), renouvelable par décision expresse de la ville par période d'un an (3 fois maximum soit jusqu'au 31/12/2023)

Conditions financières :

Les prix sont forfaitaires, décomposés par installation et par visite, selon le BPU.

Contrat de base :

- Montant annuel des prestations selon l'estimatif indiqué dans le BPU pour les installations de la Ville : 1883,01 € HT.
- Montant annuel des prestations selon l'estimatif indiqué dans le BPU pour les installations du CCAS : 88,05 € HT.

Les prix sont réputés révisables en cas de reconduction.

* **Décision du 03/02/2020 – Marché n° 19BEB13** – Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du gymnase des Hutins - Attribution du marché

Marché passé en procédure adaptée

Délais d'exécution : La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 19 mois.
L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.

Vu l'avis de la commission du 14/01/2020, il a été décidé l'attribution au groupement suivant :

- Atelier Catherine Boidevaix 74 Alex (architecte mandataire)
- OPUS INGENIERIE 74 Cran-Gevrier (économiste)
- GROUPE DELTA 38 Eybens (études structure)
- FRADET 74 Annemasse (études thermiques et fluides)
- REZ'ON 74 Villaz (acoustique)

Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 1 250 000,00 € HT

Taux de rémunération : 11,88%

Mission de base : 148 500,00 € HT

Mission DIAG : 2500 € HT

Montant total : 151 000,00 € HT

* **Décision du 05/02/2020 – Marché n° 20 AEP 03** – Mission SPS pour les travaux d'aménagement de la rue du Vernand – Attribution du marché

Mission de Coordination Sécurité et Protection Santé relative aux travaux d'aménagement de la rue du Vernand conclu avec SASU SPS CONTROLE – Boège (74).

Le montant global de la mission sur la base d'un chantier de 36 mois s'élève à la somme de 5033,00 € HT (mensuellement révisable).

La mission démarrera à compter de sa notification pour toute la durée de l'opération.

Durée indicative de chaque phase :

Phase Conception : 1 mois, à compter de la notification du marché.

Phase Réalisation : 36 mois

* **Décision du 05/02/2020 – Marché n° 20 AEP 07** – Investigations complémentaires et marquage de réseaux - travaux d'aménagement de la rue du Vernand – Attribution du marché

Investigations complémentaires et marquage de réseaux relatifs aux travaux d'aménagement de la rue du Vernand conclu avec GéoProcess SAS – Annecy (74).

Le présent contrat comporte une tranche ferme et trois tranches optionnelles.

Montants du marché :

- Tranche ferme : 2 200,00 € HT

- Tranche optionnelle 1 : 1 280,00 € HT

- Tranche optionnelle 2 : 1 280,00 € HT

- Tranche optionnelle 3 : 1 280,00 € HT

La mission démarrera à compter de sa notification pour toute la durée de l'opération.

Durée du marché :

La durée totale maximale du contrat est de 4 ans.

La durée de chaque tranche est définie de la manière suivante :

- Tranche ferme (investigations complémentaires portant sur les réseaux sensibles qui ne sont pas en classe de précision A) : 45 jours à compter de la notification du contrat.

- Tranche optionnelle 1 (marquage des réseaux de la première tranche des travaux, entre la rue de Valeury et la rue de la Drague) : 30 jours à compter de la décision d'affermissement de la tranche optionnelle.

- Tranche optionnelle 2 (marquage des réseaux de la deuxième tranche des travaux, entre la rue de la Drague et la rue de la Menoge) : 30 jours à compter de la décision d'affermissement de la tranche optionnelle.

- Tranche optionnelle 3 (marquage des réseaux de la troisième tranche des travaux, entre la rue de la Menoge et la route de Bonneville) : 30 jours à compter de la décision d'affermissement de la tranche optionnelle.

* **Décision du 12/02/2020 – Avenants au marché n° 18 BEB 16** - Travaux de restructuration et extension de la grande salle de Château Rouge – Lots n°2 et 8

Il convient de prendre en compte un ensemble de modifications destinées à adapter le projet aux problématiques particulières recensées pendant les travaux.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 11/02/2020

Les avenants présentés sont les suivants :

Avenant n°1 au lot n°2 - VRD – Espaces verts – Terrassement – Gros-œuvre – Charpente – Etanchéité – Façades attribué au groupement solidaire MONTESSUIT & FILS / FAVRAT / EFG (mandataire MONTESSUIT & FILS – 74240 GAILLARD)

Montant du marché initial : 4 386 043,03 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 29 871,98 € HT

Nouveau montant du marché : 4 415 915,01 € HT

soit 0,68 % par rapport au montant du marché initial.

Avenant n°1 au lot n°8 – Ascenseurs attribué à ACAF – 38322 EYBENS

Montant du marché initial : 92 700,00 € HT

Montant de l'avenant n°1 : -12 142,80 € HT

Nouveau montant du marché : 80 557,20 € HT

soit -13,10 % par rapport au montant du marché initial.

Bilan final :

Montant total du marché initial : 9 526 332,82 € HT

Montant global après avenants présentés : 9 650 026,04 € HT, soit 1,30% du montant initial.

* **Décision du 18/02/2020 Avenants au marché n° 18 BEB 19** - Travaux d'aménagement de la médiathèque ludothèque La Bulle

Avenants aux marchés de travaux de d'aménagement de la médiathèque ludothèque La Bulle afin de prendre en compte un ensemble de modifications destinées à adapter le projet aux problématiques particulières recensées pendant les travaux.

Le lot concerné est le suivant :

Avenant n°2 au lot n°3 Gros œuvre - Déconstruction conclu avec l'entreprise FAVRAT TP TRAVAUX PUBLICS – 74 CHENS SUR LEMAN.

Marché initial.....107 942.13 € HT

Montant avenant n°1 3 462.40 € HT

Montant avenant n°2..... 17 376.55€ HT

Nouveau montant du marché128 781.08€ HT

soit + 19.31 % par rapport au montant du marché initial.

Avenant n°1 au lot n°6 Menuiserie intérieure bois, agencement conclu avec la société MENUIS'ART – 74 VILLE LA GRAND.

Marché initial.....48 542.62 € HT

Montant avenant n°1 985.31 € HT

Nouveau montant du marché49 527.93 € HT

soit + 2.03 % par rapport au montant du marché initial.

Avenant n°2 au lot n°11 Electricité courants faibles conclu avec l'entreprise SPIE Industrie & Tertiaire – 74 ANNECY.

Marché initial.....63 000.00 € HT

Montant avenant n°1 1 043.12 € HT

Montant avenant n°2..... 3 283.12 € HT

Nouveau montant du marché67 326.24 € HT

soit + 6.86 % par rapport au montant du marché initial.

Les autres clauses du marché sont inchangées.

BILAN FINAL :

Montant total du marché initial : 677 500,47 € HT

Montant global après avenants présentés : 717 770.18 € HT, soit 5.94 % du montant total initial.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION

AFFAIRES GENERALES

1) Logement des travailleurs saisonniers – Convention à intervenir avec l'Etat, le Département et Action Logement Services

ADMINISTRATION DE LA CITE

Commande publique

2) Opération d'aménagement et de résidentialisation des îlots Ferré et Gauguin à Annemasse – Approbation de la convention de groupement de commandes entre la Ville, HALPADES et Haute-Savoie HABITAT

Finances

3) Budget primitif 2020 – Budget principal

4) Fixation des taux des impôts directs locaux 2020

5) Budget primitif 2020 – Budget annexe Aéroport

6) Budget primitif 2020 - Budget annexe Parking Chablais-Parc

7) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Halpades – Opération route d'Etrembières/rue des Aravis

ANIMATION DU TERRITOIRE

Culture, International et Citoyenneté

8) Associations à caractère culturel, associations diverses et du jumelage - Versement des subventions - Année 2020

9) Collège Paul-Emile Victor de Cranves-Sales - Versement d'une subvention exceptionnelle au Foyer socio-éducatif du collège

Commerce et Économie de Proximité

10) Association Artisans du monde - Convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Ville et l'association et versement d'une subvention

11) Association ATB (Aide Technique Bénévole) - Convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Ville et l'association et versement d'une subvention

Sports

12) Convention d'objectifs entre la Ville et les clubs sportifs – Versement de la 1ère moitié de la subvention 2020 aux clubs signataires

COHESION SOCIALE

Éducation

13) Associations à caractère périscolaire – Versement des subventions de l'année 2020

14) Classes de découverte – Versement de subventions – Année 2020

15) Établissements de l'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'État – Conventions à intervenir entre la Ville et les organismes de gestion (OGEC) des établissements La Chamarette et Saint-François

16) Établissements de l'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'État – Versement des subventions au titre de l'année 2020 aux établissements La Chamarette et Saint-François situés sur la commune et à l'établissement Saint-François (Le Juvénat) situé sur la commune de Ville-la-Grand

Petite enfance

17) Petite Enfance – Approbation d'un règlement de fonctionnement commun à l'ensemble des structures petite enfance de la Ville (mini-crèches, halte garderie et crèche familiale)

Jeunesse, Politique de la Ville et Démocratie Participative

18) Association Lémandragore – Convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville et l'association et versement d'une subvention

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Environnement

19) DSP Réseau de chaleur urbain - Avenant n°5 à la convention de délégation de service public de type concession pour la construction et l'exploitation d'un réseau de chaleur alimenté à partir d'une chaufferie biomasse – Évolutions comptables et réglementaires / Durée d'amortissement des ouvrages

Urbanisme et Foncier

20) Acquisition foncière - Acquisition de terrains rue du Salève et rue de Genève

21) Acquisition foncière - Acquisition d'un terrain de voirie rue Alfred Bastin

22) Immeuble d'habitation sis 13 et 13 bis Rue Alfred Bastin - Approbation de l'avenant n°1 au bail emphytéotique transféré à Haute-Savoie HABITAT

23) ZAC Chablais Gare - Approbation d'une convention d'occupation d'un terrain privé pour l'implantation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales rue des Alpes

24) ZAC Étoile Annemasse Genève - Approbation de la convention d'exploitation du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) d'Annemasse

25) Implantation d'un local pour le personnel du tramway - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal non constitutive de droits réels

26) Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Chablais Genevois (AAPPMACG) - Versement d'une subvention

QUALITE DES ESPACES ET DU PATRIMOINE PUBLICS

Bâtiment/Voirie

27) Commission communale pour l'accessibilité – Rapport annuel 2019

Voirie

28) Implantation et collecte de conteneurs de textiles, linges de maison et chaussures - Avenant n°3 à la convention de partenariat entre la Commune d'Annemasse, la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération et l'organisme Le Relais France

29) Défense incendie - Convention relative à l'organisation et la coordination de la gestion de la compétence extérieure contre l'incendie à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération et les communes d'Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-La-Grand